

ACIA
Beth Mosché



3, Avenue de Clermont Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
aciabethmosche@free.fr

ב"ה

Semaine 14 – Du 29 au 04 Avril 2020 (du 04 10 Nissan 5780)

La e-letter est dédiée à la mémoire de :
Me Elisa Ben Loulou le 06 Nissan 5764

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

DATES & HORAIRES Chabbat



Chabbath Tsav

Chabbat HaGadol

Entrée Vendredi 03 Avril : 20h07

Sortie Samedi 04 Avril : 21h15

PARACHA DE LA SEMAINE (tiré du site fr.chabad.org)

Tsav en bref Le lévitique 6,1 – 8,36

Hachem demande à Moïse qu'il ordonne à Aaron et à ses fils les lois qu'il leur appartient d'observer, en tant que Cohanim (prêtres), au cours de leur service dans le Tabernacle.

Un feu constant doit brûler sur l'Autel.

Sur ce feu sont entièrement consumés les holocaustes, les graisses des sacrifices de Paix (Chelamim), d'Expiation ('Hatat) et de Faute (Acham).

Sera également consumée la poignée de la fleur de farine prélevée de l'oblation (Min'ha) et de son huile.

Les Cohanim consomment la viande des sacrifices d'Expiation et de Faute ainsi que les restes de l'oblation.

Le sacrifice de Paix est consommé par celui qui l'a offert sauf pour certaines portions qui reviennent aux prêtres.

La viande sainte des offrandes ne peut être consommée que par des personnes rituellement pures, en lieu saint et en un temps précisément défini.

Aaron ainsi que ses fils demeurent sept jours dans le Tabernacle pendant lesquels Moïse les initie à la prêtrise.